

LA REFORME DES ETUDES DE MAIEUTIQUE

JULIE GAILLARD

SAGE-FEMME

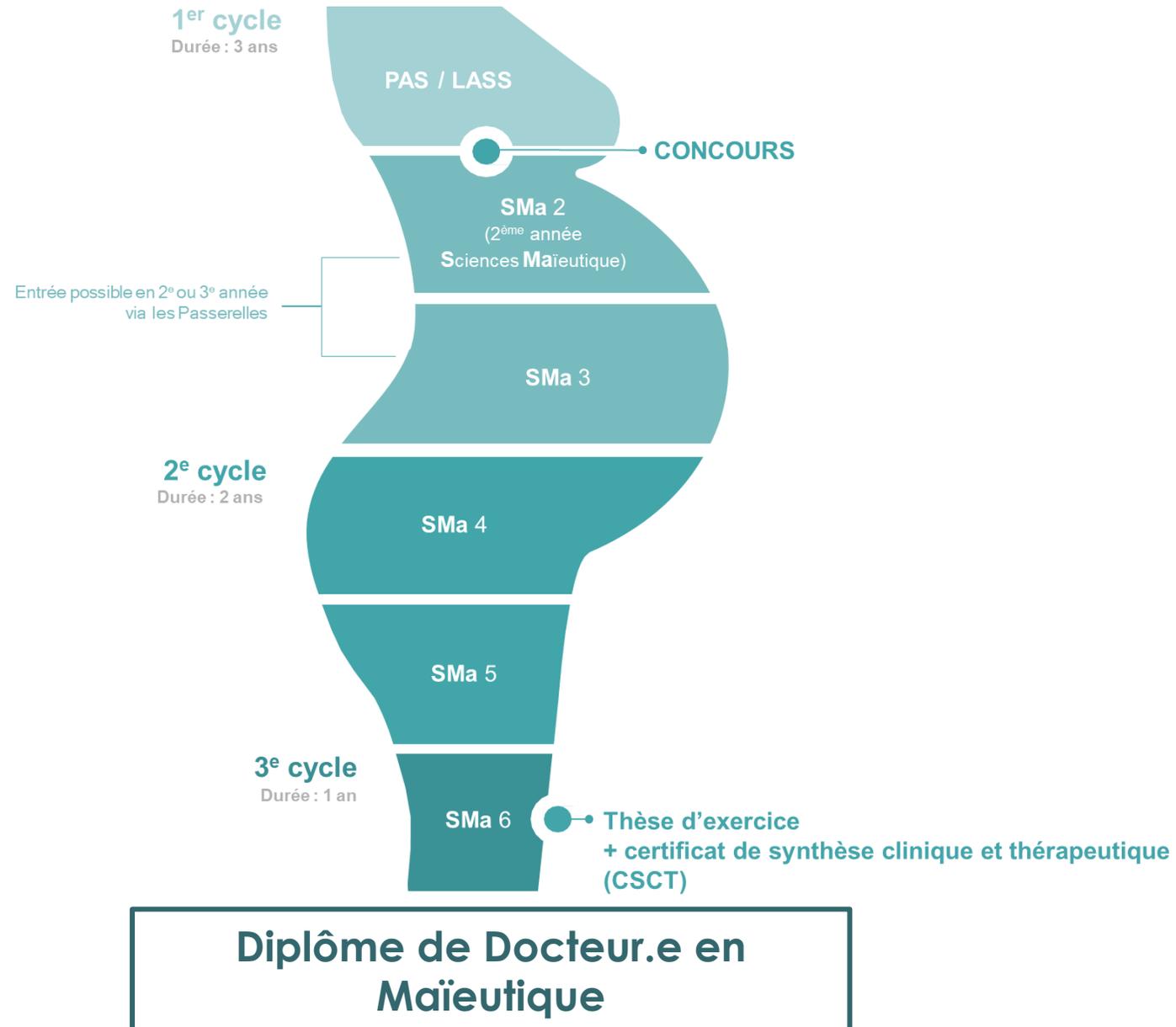
DIRECTRICE DU DEPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE MAIEUTIQUE

UNIVERSITE PARIS CITE

ECOLE DE SAGE-FEMME BAUDELLOCQUE - APHP

LOI n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme

- Validation d'un troisième cycle court par l'obtention du diplôme de Docteur en Maïeutique après soutenance d'une thèse d'exercice
- Mise en œuvre d'un nouveau référentiel de formation en 1^{er} et 2nd cycle à la rentrée 2024
- Création du statut de sage-femme agréée maître de stage des universités
- Les études de maïeutique [...] sont organisées par les universités au plus tard au 1^{er} septembre 2027



SITUATION ACTUELLE	A PARTIR DE 2025
<p>Un diplôme d'Etat préparé en 5 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ année commune aux filières de santé qui régit l'accès à la filière ○ 4 années en école de sage-femme 	<p>Un diplôme préparé en 6 années :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ année commune aux filières de santé qui régit l'accès à la filière ○ 5 années au sein d'un département universitaire de maïeutique
<p>Un diplôme d'Etat de sage-femme délivré par les universités accréditées par le ministère</p>	<p>Un diplôme de docteur en maïeutique délivré par les universités accréditées par le ministère</p>
<p>Une formation mise en œuvre par des écoles hospitalières, agréées et financées par les régions</p>	<p>Une formation mise en œuvre par l'université au plus tard en 2027</p>
<p>Des partenariats multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ interuniversitaires pour l'accès aux filières de santé ○ partenariat pédagogique Université/APHP ○ partenariat APHP/Région pour l'agrément et le financement 	<p>Des partenariats multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ interuniversitaires pour l'accès aux filières de santé, ○ partenariat pédagogique Université/APHP ○ partenariat Université / Région pour l'agrément et le financement

QUELS OBJECTIFS ? QUELLE METHODE ?

- Répondre aux besoins de la population et former les futures sages-femmes à leurs nouvelles missions
- Favoriser le bien-être étudiant

- Impliquer la profession via les groupes de travail ministériels
- Favoriser l'indépendance de la profession
- Travailler selon le principe de l'approche par compétences

Calendrier

Novembre 23

1^{er} GT le 7/11/2023

2^{ème} GT le 21/11/2023:

- document : organisation générale
- échanges sur les domaines de compétences
- rétro planning
- constitution de sous-groupe de travail: stages, recherche, domaines de compétences 1^{er} cycle

Décembre 23

GT du 12 décembre :

- Objectifs généraux
- Début du travail sur le 1^{er} cycle
- Restitution des sous groupes de travail: stages, recherche, domaines de compétences 1^{er} cycle

Janvier 24

Rédaction arrêté 1^{er} cycle- version 1

GT du 8 janvier: échanges sur le référentiel de formation

GT du 30 janvier: échanges sur le référentiel de formation

Février 24

Rédaction arrêté 1^{er} cycle- version 2

GT mardi 20 février

Relecture de l'arrêté par les membres du GT

Mars 24

Passage au CNESER et la CNEEMOP arrêté 1^{er} cycle => reporté

GT du 5 mars

Juillet 24

Publication arrêtés d'accréditation

GT du 9 juillet

Juin 24

GT du 11 juin

Mai 24

Passage nouveau référentiel 1^{er} cycle devant les instances des universités

GT du 21 mai

Avril 24

GT du 2 avril: travail sur le référentiel des 2nd et 3^{ème} cycles

GT du 30 avril

Publication arrêté 1^{er} cycle

Passage nouveau référentiel 1^{er} cycle devant les instances des universités

Webinaire avec les universités sur l'accréditation pour CNESER

Les grands principes de la formation en maïeutique

- ▶ La non-exhaustivité
- ▶ La participation active des étudiants
- ▶ La multidisciplinarité
- ▶ La personnalisation du parcours de formation
- ▶ Le bien-être étudiant

Sciences médicales et cliniques générales

(considérées comme un socle fondamental et non comme un domaine de compétences)

Domaine prénatal

- 1/ Assurer le suivi et la prise en charge des grossesses à bas risque
- 2/ Accompagner la femme/couple dans son projet de naissance
- 3/ Assurer en collaboration le suivi et la prise en charge des grossesses pathologiques

Domaine pernatal

- 4/ Assurer la prise en charge des naissances eutociques
- 5/ Assurer l'accueil et la prise en charge du nouveau-né à la naissance
- 6/ Assurer en collaboration le suivi et la prise en charge des situations pathologiques perpartum

Domaine postnatal

- 7/ Assurer le suivi de la mère et de l'enfant à bas-risque
- 8/ Accompagner la parentalité
- 9/ Assurer en collaboration le suivi et la prise en charge des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant

Domaine gynécologique

- 10/ Assurer le suivi gynécologique
- 11/ Assurer la promotion et la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive
- 12/ Assurer en collaboration le suivi et la prise en charge de situations gynécologiques particulières

Domaine recherche

- 13/ Effectuer un état de l'art
- 14/ Expérimenter une démarche de recherche
- 15/ Valoriser un travail de recherche et/ou professionnel

Domaine générique

- 16/ Participer à la politique de santé publique
- 17/ Communiquer et collaborer en situation professionnelle
- 18/ Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, prenant en compte la dimension éthique

Parcours étudiant personnalisé

Unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation (parcours recherche, double-cursus, engagement étudiant, mission internationale ...)

Les changements les plus concrets

► Pour les étudiants

Allègement significatif du volume d'heures de cours

Durée des stages : 30 heures/semaine

Un nombre limité d'inscriptions en licence comme en master

Un stage long de six mois en SMA 6

L'obligation de soutenir sa thèse avant la fin de l'année universitaire de SMA 6

► Pour les sages-femmes de terrain

Un encadrement à repenser sur 6 ans

Une harmonisation entre les 3 structures de formation franciliennes

Des questions restent en suspens ...

- Des arrêtés à venir pour le deuxième et le troisième cycle
- Des statuts dont les contours doivent être précisés
 - Un statut de maître de stage libéral à préciser
 - Un statut de référent hospitalier à définir
 - Des enseignants bi-valents
- Une année blanche à anticiper (pas de sortie de cursus en 2028, pas de remplacement en fin de SMA5)

Merci pour votre
attention

JULIE.GAILLARD@APHP.FR

JULIE.GAILLARD@U-PARIS.FR